



Charte d'écoresponsabilité

adoptée en Conseil SFdS le 21.11.2023

La présente Charte définit les règles qui devront être respectées lors de tout événement organisé par la Société Française de Statistique (SFdS) dans un objectif de responsabilité sociale et environnementale, en particulier concernant la réduction de l'empreinte carbone de ses manifestations. Elle s'accompagne, en annexe, d'un guide des pratiques écoresponsables.

L'objectif est de développer des pratiques les plus respectueuses possibles pour réduire l'impact environnemental de nos activités.

La Charte se décline autour de plusieurs axes :

1. **Transports et missions**
2. **Restauration**
3. **Réduction des déchets**
4. **Communication**

Les règles énoncées et les bonnes pratiques proposées pour chacun de ces axes permettront aux organisateurs des manifestations de la SFdS (Comité d'Organisation et Comité Scientifique ci-après nommés dans la Charte) de réduire concrètement et en conscience notre empreinte carbone. L'impact environnemental sera évalué pour toute prise de décision des comités. Certains choix permettant une réduction des émissions carbone pourront engendrer une augmentation des dépenses financières. Une personne référente sera désignée dans chacun des comités afin d'aider à la mise en place de cette Charte.

1. Transports et missions

Les transports de personnes génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Les mesures ci-dessous visent à réduire l'impact carbone lié aux mobilités, à la fois, des participants à l'évènement et également des orateurs invités.

Au moment de la présentation de la candidature d'un site à l'organisation d'un événement SFdS, **le Comité d'Organisation** présentera une carte d'accessibilité du lieu choisi en train à partir des principales villes françaises. Le lieu de la manifestation devra favoriser l'accès au site par des modes de déplacement doux ou en transports en commun. A défaut d'accessibilité par les transports en commun, un système de navettes sera mis en place.

Le Comité d'Organisation insèrera cette carte et des recommandations pour des modes de déplacement doux dans la rubrique "modalités pratiques" du site web de la conférence.

Au moment de la constitution de la liste d'orateurs invités, **le Comité Scientifique** estimera l'impact écologique des missions des invités avec l'outil de calcul Labos1point5. Les invitations auprès des orateurs devront faire mention de la politique écoresponsable de la SFdS comme suit :

- favoriser l'invitation de collègues géographiquement proches ;
- inciter les invités européens à venir en train (même lorsque cela engendre un surcoût). Le train est obligatoire pour des trajets réalisables en moins de 6 heures ;
- proposer aux invités internationaux des séjours de recherche de plusieurs jours avant et après l'évènement. Cette durée pourra être d'autant plus longue que l'impact écologique du voyage sera important.

- proposer la téléconférence comme alternative aux missions lointaines et/ou de courte durée. Le nombre d'exposés en téléconférence devra rester limité afin de préserver les interactions et les échanges scientifiques pendant l'évènement.

Le **Comité d'Organisation**, qui prend en charge les missions des orateurs invités, rappellera ces règles au moment de l'achat des moyens de transport.

2. Restauration

Le **Comité d'Organisation** choisira des prestataires respectant les critères suivants :

- alimentation de saison et locale ;
- vaisselle lavable ;
- eau du robinet ;
- au moins 50% de plats végétariens.

Le **Comité d'Organisation** mettra en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire.

3. Réduction des déchets

Le **Comité d'Organisation** supprimera les cadeaux et les tracts ou objets publicitaires.

Le **Comité d'Organisation** encouragera tous les participants à apporter leur propre badge (voir guide pratique pour la gestion des badges).

S'il juge cela opportun, le **Comité d'Organisation** imprimera quelques programmes qu'il affichera sur de grands panneaux. Il pourra aussi mettre à disposition des brochures de résumés en quelques exemplaires, consultables à l'accueil.

Le **Comité d'Organisation** est responsable de la gestion des déchets et devra minimiser leur production. Lorsque ces déchets ne peuvent pas être évités, les filières de tri et de recyclage seront mises à disposition des participants (voir guide pratique).

4. Communication

Le **Comité d'Organisation** et le **Comité Scientifique** sont responsables des impacts environnementaux dus à l'usage du numérique.

Il est recommandé de :

- limiter les envois de courriels ;
- lors d'envoi de courriels, éviter les pièces jointes en utilisant, si possible, un hyperlien et/ou des plateformes de transfert pour les fichiers volumineux ;
- éviter d'importer des vidéos en *streaming* dans la gestion des pages web ;
- optimiser les impressions nécessaires ;
- garantir une connexion wifi sur l'évènement ;
- limiter l'achat de matériel informatique neuf.